

COMMISSION DES ARBITRES

PLENIERE DE LA CDA

Permanence du Jeudi 05 Janvier 2017

Président : André SERVE

Secrétaire : Joseph SABATINO.

Présents : Jean Marie KODJAJANIAN – Dimitri KRISTO – Éric FIARD - Jacques CHARLES- Florian GUIGON – Alexandre JAMET - Sébastien MUNOZ - Nicolas NOVELLINO

CTDA : Nicolas BROTONS

Assiste : Mathieu FERNANDES UNAF

Absents : Stéphane ABELA - Albert BROUTY - Pascal CALUORI - Lucas CHAMPELOVIER - José DECOMBLE - Stéphane MORE – Fernand RODRIGUES - José VELOSO

Début de la CDA à 19h00

Audition de Mr HAMILA Salem .

Après débat la CDA passe à l'ordre du jour.

Audition téléphonique de Mr LOURO Mickael.

La CDA rappelle à l'ordre l'arbitre en disant qu'il a un devoir de réserve et qu'il doit s'y tenir, passe à l'ordre du jour.

Décisions de la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :

Concernant : BEN EL HADJ ZYed – DUQUENOY Yannick.

Passe à l'ordre du jour.

REUNION CDA – COMITE DIRECTEUR DU DISTRICT

Prévue le 10/01/ 2017 avec quelques personnes du Comité Directeur

ECHECS PHYSIQUES – WERNER HELSEN 2016-2017.

Point sur les arbitres seniors qui n'ont pas réussi le test physique, ils finissent la saison 2016-2017. La CDA leur envoie un courrier pour la saison 2017-2018, ainsi qu'à leurs Clubs

FORMATION INITIALE ARBITRAGE à NIVOLAS.

Point par Nicolas BROTONS sur la Formation prévue pour les 3 journées.

FORMATION.

Point par Nicolas BROTONS sur la Formation : pour la formation LIGUE et DISTRICT.

FUTSAL(Formation).

André SERVE nous informe qu'elle est reportée car pas beaucoup de personnes inscrites.

LES DESIGNATIONS : adultes, jeunes,

Point par André SERVE sur les désignations adultes, sur le foot entreprise et le futsal.

Point par Éric FIARD sur les désignations jeunes.

LES OBSERVATIONS.

Point par Jean Marie KODJAJANIAN.

ADMINISTRATIFS.

Remerciements du président à la personne qui s'en occupe.

Le Président

Le secrétaire

André SERVE

Joseph SABATINO

Réunion du Mardi 10 JANVIER 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Présents : J.M KODJADJANIAN, J SABATINO, D KRISTO

Le Président, le Conseiller Technique en Arbitrage, les Membres, les Partenaires de la Commission des ARBITRES du DISTRICT de L'ISERE de FOOTBALL présentent tous leurs VOEUX pour 2017 aux composants du FOOTBALL ISEROIS.

STAGES DE MI-SAISON DES ARBITRES DE DISTRICT

Il est rappelé aux arbitres qu'ils sont dans l'obligation de consulter chaque semaine la rubrique Arbitrage du site du District ainsi que le PV de la CDA ; de plus, toutes les informations qui paraissent sur le site du District et sur le PV de la CDA tiennent lieu de convocations.

Pour rappel, les arbitres sont convoqués (par catégories) au stage de mi-saison. (L'information est parue sur le site du District (rubrique Arbitrage), et sur le PV de la CDA).

- **Samedi 14/01/2017 : Arbitres Stagiaires D4 + Arbitres Stagiaires JAD + JAD + Très Jeunes Arbitres (TJAD) + Très Jeunes Arbitres Stagiaires (journée complète)**
- **Samedi 21/01/2017 : D3 + D3 U19 (journée complète)**
- **Samedi 28/01/2017 : D1 + D2 + Assistants (journée complète)**

Merci de remplir le formulaire de réponse ci-dessous :

Formulaire Réponse Participation Stage Arbitres de Mi-Saison

NB : Les nouveaux arbitres venant de réussir la formation au mois d'octobre 2016 ne sont pas concernés par ces stages et ne sont donc pas convoqués.

Les stages **débuteront à 8H30 précises** et finiront au plus tard à 18H30. En cas d'absence, merci de fournir un justificatif à la CDA.

À l'attention des arbitres du district :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale.**

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

District Seine Saint Denis : remerciement pour vos vœux.

SCELLIER Christian : lu et noté, remerciement pour vos vœux.

COURRIERS CLUBS

AS MARTNEROIS : Lu et noté.

ES MANIVAL : Lu et noté.

AC SEYSSINET PARISET : Lu et noté.

CS MIRIBEL : Lu et noté.

CA AIR LIQUIDE SASSENAGE : lu et noté.

COURRIERS Arbitres :

DECOMBLE José : Pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.